

N° 09-2020.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

18 Mai 2020

18 Mai 2020

**SEANCE DU VINGT TROIS MAI DEUX MILLE VINGT**

L'an Deux mille Vingt, le Vingt trois du mois de MAI, à dix heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Polyvalente « Le Collet » sous la présidence de Monsieur PERRIMOND Jean-Noël, Conseiller Municipal le plus âgé,  
**Présents** : BELISAIRE Louis, BELISAIRE Thomas, BONOME Stéphane, BREZINA Yana, FABRE Guillaume, MOREL Annick, OLIVIER Françoise, ORSET Loïc, PEREZ LEROUX Nathalie, PERRIMOND Bernard et PERRIMOND Jean-Noël, Conseillers Municipaux.  
**Secrétaire de séance** : Madame OLIVIER Françoise.

**Objet** ; Election du Maire, Commune de – 1000 habitants.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur PERRIMOND Jean-Noël, le plus âgé des membres de l'assemblée sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire sortant,  
Le Conseil Municipal,  
En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7,  
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue,  
Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3eme tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.  
En cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu,  
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote,  
Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins :	11
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	06
<b>Ont obtenu :</b>	
Madame PEREZ LEROUX Nathalie : onze voix	11

- Madame PEREZ LEROUX Nathalie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE**  
**APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**  
Le : 08 JUIN 2020  
**ET PUBLICATION OU NOTIFICATION**  
Le : 08 JUIN 2020

Jean-Noël PERRIMOND  
Conseiller Municipal

Le Maire



*M. Perez Leroux*

